



CLUB DE PLONGEE AIX – LAC DU BOURGET

C.P.A.L.B



ANNEXE 1

Au Règlement Intérieur

LOIS ET ARRÊTES

Le club est régi par les lois et les arrêtés suivants :

- La loi sur les associations à but non lucratif du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 10 août 1901
- La loi sur les groupements sportifs du 16 juillet 1984
- L'arrêté du 05 janvier 2012 relatif au Code du Sport et ses rectificatifs
- L'arrêté préfectoral du 3 décembre 2008 relatif au règlement particulier de police de la navigation sur le Lac du Bourget dans le département de la Savoie
- L'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation d'un équipement sous pression
- L'arrêté du 11 avril 2012 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures
- L'arrêté TIV du 15 mars 2000, modifié le 13 octobre 2000.